

Pour une meilleure  
qualité de vie des  
générations  
actuelles et futures

## Plan d'action de développement durable 2008-2013



Pour tout renseignement supplémentaire sur la Société :  
[www.invest-quebec.com](http://www.invest-quebec.com)



## Table des matières

Message du président du conseil d'administration.....	4
Message du président et chef de la direction.....	5
Introduction.....	6
Plan d'action.....	8

## Annexes

1. Extraits de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.....	17
2. Objectifs gouvernementaux non retenus.....	20
3. Reddition de comptes conforme à la <i>Global Reporting Initiative</i> (GRI).....	22

## Message du président du conseil d'administration

C'est avec empressement que le conseil d'administration entérine ce premier plan d'action de la Société en matière de développement durable.

Bien que les employés et les dirigeants de la Société aient mis en place, par le passé, des actions concrètes pour l'environnement, nous sommes heureux de constater la portée de ce plan d'action. D'une part, il s'inscrit dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et, d'autre part, il recherche un juste équilibre entre les dimensions sociale, économique et environnementale, et ce, dans le but de prendre en compte les seize principes du développement durable.

Le plan d'action adopté propose des initiatives qui visent les employés, les clients et les fournisseurs d'Investissement Québec. En effet, pour que le développement durable prenne racine au Québec, la Société fera sa part pour sensibiliser ses employés, ses clients et ses fournisseurs. De plus, elle s'investira dans la gestion et l'action responsables en mettant en place, au cours des années visées par son plan d'action, un plan de gestion et de consommation écoresponsables.

La Société adhère sans contredit au nouvel encadrement proposé dans la mise en application de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Je me joins aux membres du conseil d'administration pour inviter tous les employés de la Société à emboîter le pas afin que les générations à venir puissent comme nous jouir des ressources qu'offre le Québec.



Le président du conseil d'administration,

Robert Cloutier

## Message du président et chef de la direction

En proposant son premier plan d'action en matière de développement durable, la Société confirme son engagement à remplir les obligations définies dans la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec. Elle exprime sa volonté de promouvoir un « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Comme le précise la définition adoptée dans la loi, le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement* ».

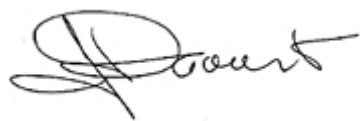
Le développement durable n'est pas une mode; opter pour celui-ci, c'est donner suite à la volonté des dirigeants et des employés qui ont déjà posé des gestes responsables. D'ailleurs, dans son plan stratégique 2007-2010, la Société s'est donné comme objectif d'adopter une politique en matière de financement socialement responsable. En fait, notre plan d'action en matière de développement durable s'échelonne jusqu'en 2013 afin de nous permettre d'évaluer, d'identifier et de mettre en œuvre des actions durables. D'une part, le plan d'action met l'accent sur l'établissement de bases solides afin d'implanter une culture de développement durable au sein de l'organisation et, d'autre part, il précise le soutien que la Société compte apporter aux entreprises clientes. Pour ce faire, il s'articule autour des enjeux identifiés par le gouvernement : développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement.

Déjà, en 2008, nous avons entrepris de rendre compte de nos actions en matière de développement durable dans notre rapport annuel. De plus, nous avons décidé d'adopter les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI) comme outil de reddition de comptes en matière de développement durable. Précisons que l'objectif de la GRI est de fournir des indicateurs permettant d'accroître la qualité, la rigueur et l'utilité des rapports de développement durable.

Puisque le développement durable est l'affaire de tous, les dirigeants comme les employés doivent y contribuer. Pour cette raison, nous avons invité les employés à mettre en place une communauté de pratiques afin de sensibiliser l'ensemble des groupes d'intérêt (le personnel, les fournisseurs, la clientèle) de la Société. C'est, en fait, la meilleure façon d'assurer le transfert et la pérennité des connaissances.

Le développement durable est le nouveau paradigme qui marquera l'activité humaine tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous comptons dès maintenant faire notre part; c'est là notre engagement.

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Daoust', written in a cursive style.

Jacques Daoust

# Introduction

## Historique du développement durable

En adoptant la Loi sur le développement durable, le gouvernement du Québec s'est joint au mouvement amorcé lorsque les gens ont pris conscience, à tous les niveaux de la société, que notre mode de vie moderne ne devait pas compromettre la capacité des générations futures de subvenir adéquatement à leurs propres besoins.

Le concept de développement durable a pris une importance significative à la Conférence de Stockholm en 1972. Il a par la suite été précisé au cours de différentes réunions internationales, dont le Sommet de Rio de 1992 (aussi appelé le 1<sup>er</sup> Sommet de la Terre), au cours duquel furent énoncés 27 principes d'action, et le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg.

En 2004, le gouvernement du Québec a élaboré son propre plan de développement durable, qui comportait déjà des principes largement inspirés des principes du Sommet de Rio. La démarche québécoise a mené à l'adoption, le 19 avril 2006, de la Loi sur le développement durable.

Il est à noter que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a pour sa part adopté des Principes pour l'investissement durable en 2006.

Le présent plan d'action vise à répondre aux attentes formulées par le gouvernement du Québec dans sa Loi sur le développement durable.

## Que signifie la démarche de développement durable pour Investissement Québec ?

La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Son rôle est le suivant :

- Centraliser et consolider l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine l'interlocuteur privilégié des entreprises.
- Stimuler l'investissement intérieur et attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Faire auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Offrir aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournir, directement ou par l'entremise de ses filiales, un soutien financier et technique.
- Participer à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.
- Assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant, directement ou par l'entremise de ses filiales, un soutien financier et technique aux entreprises implantées au Québec qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel.

Compte tenu de ce rôle, la Société peut influencer de façon considérable sur la capacité des générations futures à subvenir à leurs besoins essentiels. En effet, les interventions financières qu'elle autorise pour assurer la réalisation de projets d'investissement peuvent avoir une incidence si ces projets ne sont pas réalisés en tenant compte des principes du développement durable.

Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, la Société prend en compte l'ensemble des principes dans le cadre de ses différentes actions. Ces principes ne s'appliquent pas tous de la même façon aux activités de la Société. Toutefois, plusieurs d'entre eux influenceront considérablement sur les décisions de la Société en matière de financement socialement responsable, notamment les principes d'efficacité économique, de prévention, de précaution ainsi que de production et consommation responsables.

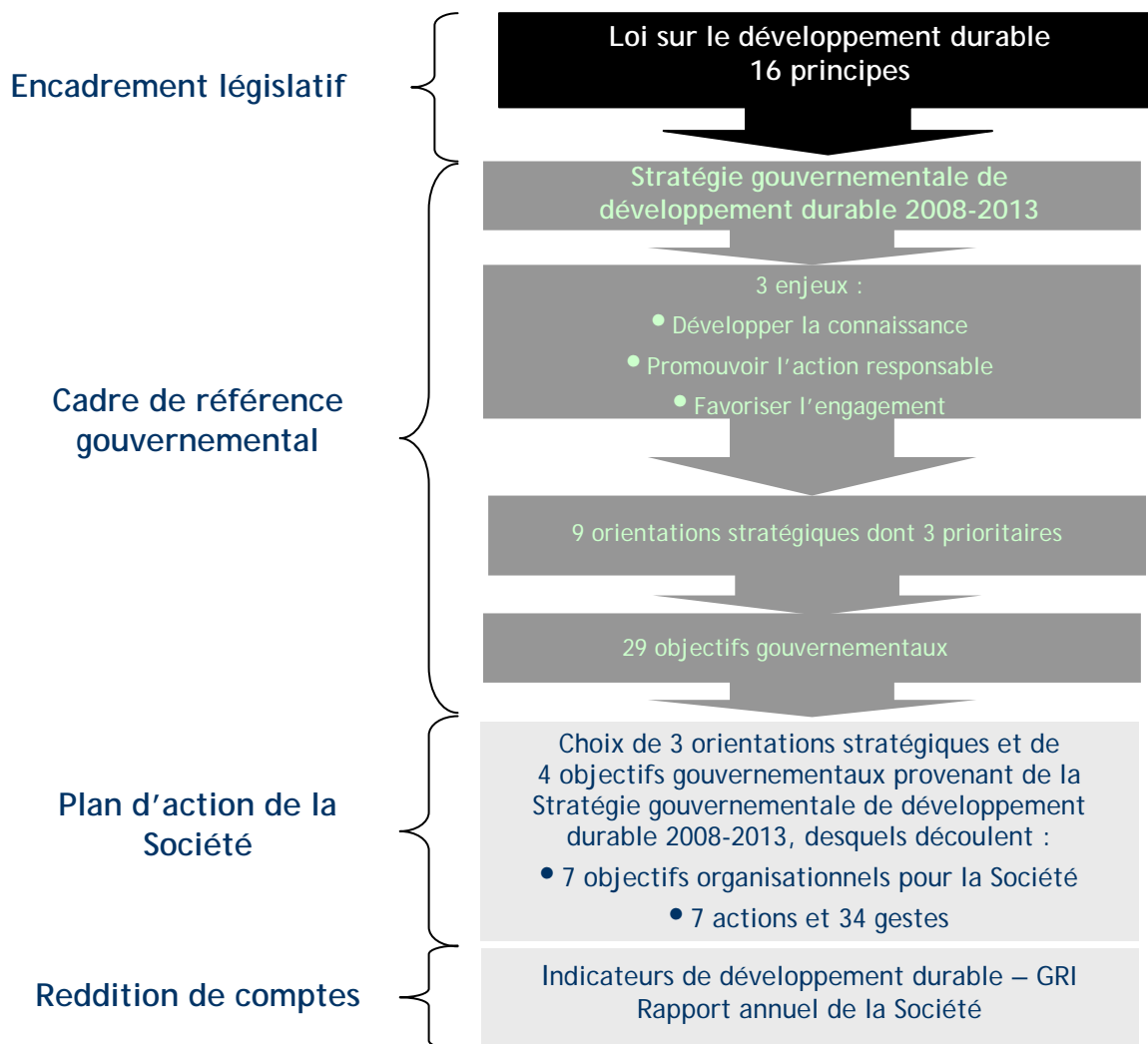
En mettant en œuvre ce plan d'action, la Société s'assurera que ses décisions en matière de financement tiendront compte des principes de développement durable et qu'elles pourront être qualifiées de socialement responsables, conformément à la politique qu'elle adoptera.

L'adoption de pratiques conformes au principe de développement durable dans toutes ses sphères d'activité conférera à la Société un rôle prépondérant et une influence déterminante à ce chapitre, ce qui lui permettra d'atteindre les objectifs établis par le gouvernement dans sa Loi sur le développement durable. Investissement Québec pourra en outre inciter les entreprises clientes à poser des gestes qui favoriseront un développement durable.

## Plan d'action

Le présent plan d'action s'inscrit dans la réalisation du plan stratégique de la Société, qui s'étend jusqu'en 2013. Il a été élaboré à partir des travaux d'analyse préliminaires réalisés par un groupe de cadres. Ces derniers ont trouvé l'information et la formation nécessaires en matière de développement durable et d'outils de reddition de comptes, et plus spécifiquement, en ce qui a trait à la Loi sur le développement durable. Ils ont collaboré avec leurs collègues pour vérifier les indicateurs de succès et pour déterminer les actions à entreprendre. En outre, le plan d'action a fait l'objet d'une consultation menée auprès des membres de la direction dans le cadre de rencontres individuelles et d'équipe.

L'élaboration du plan d'action de la Société s'inscrit dans la démarche du gouvernement du Québec et suit les étapes proposées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui sont décrites à l'annexe I et résumées ci-après :



La réflexion préalable à l'élaboration du plan d'action s'est appuyée sur les outils mis à notre disposition par le gouvernement. Nous avons fait nôtres les seize (16) principes de développement durable, lesquels ont servi à guider nos actions. De plus, le plan d'action est fondé sur trois orientations parmi les neuf proposées dans la Stratégie gouvernementale. Ces orientations constituent l'assise de notre engagement en matière de développement durable. Nous croyons que nos contributions doivent en grande partie être orientées vers la sensibilisation et la responsabilisation des employés, des clients et des fournisseurs. Nous considérons ce premier plan d'action comme le fondement des stratégies à venir. De ces orientations découlent les quatre objectifs gouvernementaux que voici :

### **Orientation 1 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover**

#### **Objectif gouvernemental 1**

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

### **Orientation 3 : Produire et consommer de façon responsable**

#### **Objectif gouvernemental 6**

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

#### **Objectif gouvernemental 9**

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

### **Orientation 4 : Accroître l'efficacité économique**

#### **Objectif gouvernemental 12**


Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.


Puisqu'il s'agit d'un premier plan d'action, plusieurs actions portent sur la nécessité de mettre en place des analyses plus poussées pour établir les indicateurs de succès et les cibles. En outre, au fur et à mesure que les informations gouvernementales découlant de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 seront disponibles, elles seront intégrées au plan d'action de la Société.

Les motifs de rejet des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui n'ont pas été retenus dans le cadre du présent plan d'action sont décrits à l'annexe II.

Pour ce qui est de la reddition de comptes, elle sera faite au moyen du rapport annuel de la Société et conformément à la GRI (voir l'annexe III).


L'orientation 1 a été retenue comme  **pierre d'assise du plan d'action**  en matière de développement durable de la Société. Les efforts en matière de développement durable pourront se réaliser si les gens comprennent le bien-fondé d'une telle approche. Nous parlons d'efforts parce que le développement durable exige des changements comportementaux dans nos façons de faire.


Orientation 1		Informer, sensibiliser, éduquer, innover	
 OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	1	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	1	Promouvoir le développement durable au sein de l'organisation.	
ACTION	<b>1</b>	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation pour le personnel.	
INDICATEURS	Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.		
CIBLES	En 2011, 80 % des employés auront été sensibilisés, et 50 % d'entre eux auront une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.		
GESTES		DATE BUTOIR	
1. Mettre sur pied un comité de sensibilisation au développement durable composé d'employés et, pour ce faire :		1 <sup>er</sup> octobre 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ afficher huit postes à pourvoir au sein de ce comité.</li> </ul>			
2. Élaborer à l'intention du personnel de la Société un plan et une campagne de sensibilisation et de formation sur le développement durable, comprenant :		30 septembre 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un espace sur le site intranet de la Société;</li> <li>▪ une « boîte verte » de suggestions en matière de développement durable;</li> <li>▪ des capsules d'information et des ateliers de formation;</li> <li>▪ un calendrier de suivi auprès du comité de développement durable.</li> </ul>		En continu	
3. Élaborer un plan de communication continue.		30 juin 2008	
		En continu	
4. Intégrer une attente signifiée au personnel d'encadrement afin qu'il appuie le plan d'action en matière de développement durable.		30 avril 2009	
		En continu	


Orientation 1		Informier, sensibiliser, éduquer, innover	
 OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	1	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	2	Mesurer et faire connaître les efforts de la Société en matière de développement durable.	
ACTION	②	Appliquer les principes de la <i>Global Reporting Initiative</i> (GRI) <sup>1</sup> à la reddition de comptes de la Société.	
INDICATEUR	Nombre d'indicateurs traités en fonction de la GRI.		
CIBLE	Reddition de comptes annuelle et publique dans le rapport GRI de la Société et, au 31 mars 2010, obtention de la cote de niveau A.		
GESTES	DATE BUTOIR		
5. Produire annuellement un rapport de développement durable intégrant les principes de la GRI.			31 mai 2008 / 2009 / 2010
6. Intégrer des éléments d'information sur la GRI dans le plan de communication du développement durable.			30 décembre 2008
7. Développer progressivement des outils d'information pour améliorer la reddition de comptes et augmenter le nombre d'indicateurs sur lesquels nous nous basons afin d'atteindre le niveau A.			31 mars 2010


<sup>1</sup> Voir l'annexe III : Reddition de comptes conforme à la « *Global Reporting Initiative* » (GRI).

L'orientation 3 a été retenue pour sa valeur en matière de **comportement socialement responsable**. Les actions qui y sont rattachées permettent d'adopter une façon de penser et d'agir socialement responsable.


Orientation 3		Produire et consommer de façon responsable	
 OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	6	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	3	Instaurer un cadre de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables.	
ACTION	<b>3</b>	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions des objectifs de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	
INDICATEUR	État d'avancement de la démarche à l'égard des documents à produire.		
CIBLE	Au 31 mars 2013, réalisation de 100 % de la démarche.		
GESTES		DATE BUTOIR	
8. Dresser la liste des principaux fournisseurs de la Société, les sensibiliser aux impératifs de la Loi sur le développement durable et répertorier les principes guidant nos acquisitions en matière de biens et services.		30 septembre 2009 En continu	
9. Élaborer un cadre de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables.		31 mars 2010	
10. Appliquer la politique d'acquisitions écoresponsables et favoriser les fournisseurs socialement responsables dont l'offre respecte les budgets prévus, par exemple :		31 mars 2013	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• privilégier les fournisseurs locaux (réduction des gaz à effet de serre);</li> <li>• favoriser les traiteurs qui utilisent des contenants recyclables ou réutilisables;</li> <li>• favoriser l'achat d'équipement à faible consommation énergétique (Energy Star).</li> </ul>			

Orientation 3		Produire et consommer de façon responsable	
 OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	6	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	4	Aider le personnel à diminuer les principales sources de gaspillage et à faire une consommation écoresponsable.	
ACTION	④	Mettre en œuvre des pratiques permettant de diminuer le gaspillage du papier et des fournitures de bureau et favoriser la consommation écoresponsable de l'électricité, de l'eau et des moyens de transport.	
INDICATEURS	Réduction de la consommation d'énergie (eau et électricité) et de l'utilisation du papier, augmentation du covoiturage et augmentation des fournitures de bureau réutilisées et recyclées.		
CIBLES	<p>Au 31 mars 2013, 50 % des employés auront adopté de nouvelles habitudes de consommation d'énergie (eau et électricité), de 5 à 10 % des employés auront changé leurs habitudes quant au covoiturage et 25 % auront adopté de nouvelles habitudes en matière d'utilisation et de réutilisation des fournitures de bureau de la Société.</p> <p>Au 31 mars 2013, sensibilisation de 100 % des employés et réduction de 15 % du nombre de boîtes de feuilles utilisées annuellement par les employés de la Société.</p>		
GESTES			DATE BUTOIR
11. Définir les principales sources de gaspillage de fournitures de bureau à la Société.			31 mars 2009
12. Instaurer des pratiques pour éliminer les principales sources de gaspillage, notamment d'électricité et d'eau, à la Société.			31 mars 2010 En continu
13. Mettre en place un outil facilitant le jumelage des employés afin de promouvoir le covoiturage dans les déplacements.			31 octobre 2008
14. Évaluer les besoins en matière d'équipement de visioconférence et promouvoir l'utilisation des salles de visioconférence lors de rencontres à l'interne.			31 mars 2009
15. Sensibiliser les employés sur les habitudes d'impression.			31 décembre 2008
16. Diminuer le nombre d'impressions :			31 mars 2013
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ intégrer un message de sensibilisation à l'impression dans la signature institutionnelle (virtuelle) de la Société;</li> <li>▪ instaurer des règles afin d'imprimer les documents recto-verso, tant pour l'interne que pour l'externe.</li> </ul>			
17. Revoir les processus internes afin de diminuer les échanges de copies papier de certains documents officiels et offrir aux employés une formation sur les bonnes pratiques en matière de gestion et de classification des documents électroniques (courriels et fichiers).			31 mars 2010
18. Inciter les clients à consulter en ligne l'information sur leur dossier et déterminer les besoins de ces derniers afin de voir si d'autres outils de consultation ou formulaires en ligne pourraient être utilisés.			31 mars 2010
19. Maintenir des liens avec la Société immobilière du Québec (SIQ), qui participe au programme « Visez vert ».			En continu

Orientation 3		Produire et consommer de façon responsable	
 OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	9	Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	5	Prendre en compte les principes de développement durable dans les programmes, politiques et procédures de la Société.	
ACTION	5	Réviser les programmes, politiques et procédures de la Société de manière à ce qu'ils prennent en compte les principes de développement durable.	
INDICATEUR	Programmes, politiques et procédures correspondant aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable.		
CIBLE	Au 31 mars 2013, 100 % des programmes, politiques et procédures auront été révisés et correspondront aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable.		
GESTES		DATE BUTOIR	
20. Réviser les programmes de la Société.		31 mars 2010	
21. Réviser les politiques et les procédures de la Société.		31 mars 2010	
22. Réviser la documentation juridique de la Société.		31 mars 2010	

Orientation 3		Produire et consommer de façon responsable	
 OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	9	Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	6	Élaborer et instaurer une politique de financement socialement responsable.	
ACTION	⑥	Mettre en œuvre la politique de financement socialement responsable.	
INDICATEURS	Taux d'employés formés pour appliquer la politique de financement socialement responsable, et nombre d'interventions financières soumises à la politique de financement socialement responsable.		
CIBLES	Au 31 mars 2013, 100 % des professionnels du financement auront reçu la formation sur la politique et 100 % des interventions financières auront été soumises à l'étude des critères de la politique.		
GESTES		DATE BUTOIR	
23. Consulter les membres du Comité de direction au sujet de l'ébauche de politique de financement socialement responsable.		31 mars 2008	
24. Consulter les principaux partenaires financiers qui ont adopté un code de conduite ou des principes de développement durable.		30 juillet 2008	
25. Faire la synthèse de la consultation et établir une liste d'engagements applicables à Investissement Québec.		15 août 2008	
26. Valider la révision de la politique auprès du Comité de direction.		26 août 2008	
27. Faire approuver la politique par le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société.		5 septembre 2008	
28. Intégrer la politique de financement socialement responsable au Code d'éthique des employés.		31 mars 2009	
29. Donner au personnel l'information et la formation requises sur la politique de financement socialement responsable.		30 septembre 2009	
30. Faire la synthèse des engagements pris et réalisés par la Société (employés), les partenaires financiers et les entreprises clientes.		En continu	

L'orientation 4 a été retenue parce qu'elle fait partie de la mission de la Société et que nous voulons contribuer par nos produits et services à l'essor du développement durable auprès des entreprises du Québec.

Orientation 4		Accroître l'efficacité économique	
 OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	12	Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	7	Soutenir les entreprises dans leur démarche de développement durable.	
ACTION	<b>7</b>	Mettre en place des outils financiers pour favoriser le développement durable auprès des entreprises.	
INDICATEURS	Nombre d'interventions financières autorisées et outils développés.		
CIBLES	Au 31 mars 2013, maintien du nombre d'interventions financières autorisées (CR00 : 348; IT00 : 22) et collaboration avec les autorités responsables dans la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement, une fois celle-ci autorisée.		
GESTES	DATE BUTOIR		
31. Poursuivre le financement de projets ayant trait aux technologies de l'environnement et du recyclage, principalement dans le cadre des volets « Financement intérimaire des crédits d'impôt (CR00) » et « Innovation technologique (IT00) » du programme Financement PME. Faire du développement d'affaires auprès des entreprises ciblées.	Au 31 mars 2010		
32. Collaborer avec les instances gouvernementales chargées de mettre en place un chantier de travail.	En continu		
33. Participer aux réunions de travail du chantier afin d'encourager la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement.	En continu		
34. Implanter les outils nécessaires à l'utilisation de l'enveloppe une fois qu'elle aura été autorisée par les autorités responsables : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ élaborer la documentation;</li> <li>▪ rédiger la politique de crédit;</li> <li>▪ dispenser une formation aux employés visés.</li> </ul>	31 mars 2013		

## Annexe 1

# EXTRAITS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

### Vision du développement durable

Selon l'article 2 de la loi, « le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Cette définition se traduit dans la vision suivante du développement durable proposée par le gouvernement :

*« Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. »*

### Trois enjeux fondamentaux - Tourné vers l'action

La Stratégie gouvernementale de développement durable vise à améliorer la qualité de vie des générations actuelles et futures. Elle repose sur trois enjeux fondamentaux qui découlent de cette intention générale et abordent simultanément les trois dimensions indissociables de la qualité de vie : le milieu de vie (dimension environnementale), le mode de vie (dimension sociale) et le niveau de vie (dimension économique).

Ces enjeux liés à la connaissance, à l'action responsable et à l'engagement social se traduisent en neuf orientations qui tracent la voie que le gouvernement entend prendre. Ces orientations et la trentaine d'objectifs qui leur sont associés guideront les ministères et les organismes publics dans la préparation de leurs plans d'action de développement durable. Des mesures de suivi permettront ensuite d'évaluer si les résultats envisagés ont été atteints.

## Enjeu 1 : Développer la connaissance

La connaissance est un outil privilégié pour susciter l'adhésion aux valeurs et aux principes du développement durable et pour prendre des décisions éclairées. Connaître permet de mieux agir.

Le développement, l'acquisition et la diffusion des connaissances et des expériences scientifiques, techniques, traditionnelles et populaires font appel à la sensibilisation, à la formation, à la recherche et à l'innovation. Grâce aux connaissances, on peut agir efficacement et de façon responsable pour susciter l'intérêt et stimuler l'engagement de la population. Dans la perspective du développement durable, les connaissances doivent servir à réduire et à mieux gérer les facteurs de risques pouvant nuire à la santé et à la sécurité des personnes. Elles peuvent aider à aménager le territoire et ses ressources de manière responsable et à favoriser l'épanouissement individuel et collectif.

## Enjeu 2 : Promouvoir l'action responsable

L'adoption de pratiques qui sont à la fois socialement et écologiquement responsables et économiquement viables contribue au développement et à la prospérité. Pour être plus viable, toute société doit chercher à réduire son empreinte écologique<sup>2</sup> afin de laisser aux générations futures des possibilités de développement équitables au moins aussi grandes que celles d'aujourd'hui. Elle doit s'interroger continuellement sur ses modes de production et de consommation pour les rendre plus efficaces et plus responsables. Dans ce contexte, l'administration publique, qui est appelée à jouer un rôle de premier plan, doit faire preuve de leadership et promouvoir l'action responsable au sein de la population.

Par souci de prévoyance, le Québec doit aussi s'ajuster aux changements démographiques en adoptant des mesures innovatrices pour favoriser la prospérité économique et l'équilibre démographique, notamment par la réalisation de projets mobilisateurs et créateurs de richesse. Il doit aménager le territoire et développer les ressources naturelles de façon responsable en misant sur une gestion intégrée et sur la pérennité des ressources, la viabilité et la résilience<sup>3</sup> des collectivités tout en favorisant l'expression de la diversité culturelle régionale. L'administration publique doit faire preuve de leadership en intégrant les objectifs et les principes de développement durable dans l'ensemble de ses décisions et interventions.

## Enjeu 3 : Favoriser l'engagement

La mise en œuvre du développement durable au Québec s'appuie sur un engagement de tous les secteurs de la société et de l'ensemble de l'administration publique. Cet engagement doit se manifester au plan individuel et collectif par le souci de sauvegarder les diverses composantes du patrimoine collectif et un partage équitable des richesses collectives. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie commandent que le gouvernement exerce un leadership en matière d'engagement communautaire et de partage. À cet égard, il faut travailler tous dans le même sens et contribuer à la résolution des enjeux qui dépassent les frontières du Québec.

---










<sup>2</sup> « L'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'être humain sur la nature. C'est un outil qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. », World Wildlife Fund.

<sup>3</sup> « Capacité qu'a un système, une communauté ou une société de résister ou de changer afin d'arriver à un niveau de fonctionnement et de structures acceptable. La résilience est déterminée par la mesure dans laquelle le système social est capable de s'organiser et d'accroître sa capacité d'apprentissage et d'adaptation, y compris la capacité de se relever d'une catastrophe. », *La prévention des catastrophes et le développement durable*, Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Nations Unies, janvier 2003.

En faisant la promotion de l'implication personnelle dans la société, l'État et la population conjuguent leurs efforts dans une démarche qui assure l'expression des divers points de vue et le développement d'une société à la fois respectueuse de l'environnement, engagée et prospère.

## Neuf orientations stratégiques pour un développement durable

Le gouvernement souhaite aborder les enjeux du développement durable en tenant compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique. Les trois enjeux du développement de la connaissance, de la promotion de l'action responsable et de l'engagement seront traités dans chacune des orientations suivantes :

-  **Orientation 1\*** Informer, sensibiliser, éduquer, innover\*\*
-  **Orientation 2** Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement
-  **Orientation 3\*** Produire et consommer de façon responsable\*\*
-  **Orientation 4** Accroître l'efficacité économique\*\*
-  **Orientation 5** Répondre aux changements démographiques
-  **Orientation 6\*** Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
-  **Orientation 7** Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
-  **Orientation 8** Favoriser la participation à la vie collective
-  **Orientation 9** Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

---

\* Les trois orientations stratégiques prioritaires par le gouvernement.

\*\* Les trois orientations stratégiques prioritaires par Investissement Québec.

## Annexe II

### OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Les motifs de rejet se répartissent dans quatre catégories :

- A. Compte tenu des responsabilités découlant de son mandat et de ses champs d'intervention, la Société ne contribue pas réellement à la réalisation de cet objectif gouvernemental.
- B. Cet objectif gouvernemental ne correspond pas aux priorités d'intervention sur lesquelles la Société désire se concentrer dans le cadre de son premier plan d'action.
- C. Au moins une autre action du plan d'action contribue indirectement à la réalisation de cet objectif gouvernemental.
- D. La Société a déjà pris des engagements à l'égard de cet objectif gouvernemental, ou ses programmes contribuent déjà à y répondre.

Objectif gouvernemental	Motif	Explication
2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.	A	
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.	D	Les volets « Innovation technologique » et « Innovation en design » de Financement PME et le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI) contribuent à la réalisation de cet objectif.
4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.	A	
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.	A	
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.	C	L'action 4 répond indirectement à cet objectif gouvernemental.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.	C	L'action 7 contribue à la réalisation de cet objectif gouvernemental.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.	A	
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.	A	
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.	A	

Objectif gouvernemental	Motif	Explication
14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.	B	
15. Accroître le niveau de vie.	D	En tant qu'agence de développement économique, la Société contribue, par ses activités, à la réalisation de cet objectif gouvernemental.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.	C	Les actions 5, 6 et 7 contribuent à la réalisation de cet objectif gouvernemental.
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.	A	
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	A	
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.	A	
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.	A	
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.	A	
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	C	L'action 6 contribue déjà à la réalisation de cet objectif gouvernemental.
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.	C	L'action 7 est indirectement liée à cet objectif gouvernemental.
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	A	
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	C	L'action 2 comporte des gestes qui contribueront à la réalisation de cet objectif.
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	A	
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.	A	
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.	D	La politique de développement des compétences de la Société contribue indirectement à cet objectif.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.	D	La Société dispose de certains outils financiers qui sont destinés principalement aux coopératives et aux entreprises de l'économie sociale qui contribuent à la réalisation de cet objectif.

## Annexe III

### REDDITION DE COMPTES CONFORME À LA *GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)*

La Société s'engage à être un leader en matière de reddition de comptes sur le développement durable. C'est ainsi qu'elle a décidé de présenter dès 2008 un rapport conforme aux lignes directrices et au cadre de référence de la *Global Reporting Initiative (GRI)*.

La GRI a été lancée en 1997 à l'initiative de l'organisation non gouvernementale (ONG) américaine CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Sa mission est d'accroître la qualité, la rigueur et l'utilité des rapports de développement durable. À ce jour, près de 1 000 organisations établies dans une soixantaine de pays et actives dans l'ensemble des secteurs d'activités économiques (de la fabrication aux services) utilisent les lignes directrices et le cadre de référence fournis par la GRI pour produire leurs rapports de développement durable.

Le rapport GRI doit inclure divers éléments d'information relatifs à la vision et à la stratégie de l'entreprise, à son profil, à sa gouvernance et à ses systèmes de gestion. Il doit également renfermer un index et des indicateurs de performance. La version G3 comporte 79 indicateurs de performance économique, sociale et environnementale, ainsi que des suppléments sectoriels, notamment pour les secteurs des institutions financières et des sociétés d'État. Sur la base de l'information fournie et du nombre d'indicateurs, les rapports conformes à la GRI sont classés en fonction de trois grands niveaux d'application (A, B, C), le plus exigeant étant le niveau A, et le moins exigeant, le niveau C.

Compte tenu de l'information actuellement disponible, dont une bonne partie se trouve déjà dans le rapport annuel, la Société est d'avis qu'elle pourrait présenter dès 2008 un rapport satisfaisant au niveau d'application B, lequel exige la présentation d'une vingtaine d'indicateurs de performance. En voulant passer directement à ce niveau, la Société témoigne de son engagement à l'égard du développement durable.

La production d'un rapport basé sur la GRI permettra à la Société d'être proactive en matière de reddition de comptes et d'être ainsi fin prête à satisfaire rapidement aux exigences de la Loi sur le développement durable. En effet, la GRI propose un cadre bien déterminé pour la production d'un rapport de développement durable et comporte bon nombre d'indicateurs qui seront harmonisés avec les principes énoncés dans la Loi.

Par ailleurs, comme la Société exerce ses activités à l'échelle internationale, elle pourra ainsi proposer à l'ensemble de ses clients un cadre reconnu et compréhensible pour la lecture de son rapport sur le développement durable.

## Remerciements

La Société souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé aux travaux entourant l'élaboration du plan d'action triennal en matière de développement durable, et plus particulièrement les personnes suivantes :

### Comité d'orientation en développement durable

Nancy Béland, directrice de la vérification interne  
Pierre Chartrand, employé retraité  
André Côté, premier vice-président à l'administration générale  
Yvon Leclerc, directeur du développement des politiques de crédit  
Stella Paillé, directrice des mandats spéciaux<sup>4</sup>  
Sylvie Pinsonnault, directrice du développement des produits  
Danielle Vivier, directrice de l'évaluation de la performance  
Jean-Charles Vincent, directeur des partenariats stratégiques

### Comité de sensibilisation au développement durable

Nathalie Brisebois, secrétaire - support aux conseillers en gestion à la VPRH  
Najat Chennani, technicienne en financement d'entreprises et mesures fiscales à la DMF  
Christiane Constantineau, directrice de portefeuille à la DRNEQ  
Ioana Gaucher, secrétaire - support aux professionnels et aux juristes à la VPCAEES  
Geneviève Labrie-Beaudoin, économiste senior à la DEP  
Michel Plante, technicien-coordonnateur en ressources matérielles à la DRM  
Diane Boisvert, professionnelle senior du domaine de la recherche et de l'information stratégique à la DIS  
Nancy Boivin, technicienne en comptabilité et ressources budgétaires à la DFT  
Marie-Eve Savard, professionnelle spécialisée du domaine des communications, du marketing et des relations avec les partenaires à la DMC  
Lucie Talbot, directrice de portefeuille (centre d'affaires) à la DREMM  
Diane Toupin, secrétaire de direction pour FIER-Partenaires  
Pascal Chicoine, économiste senior à la DEP

---

<sup>4</sup> Stella Paillé ayant quitté la Société, ses tâches ont été réparties.